

Alerte sur l'impact des nuisances lumineuses



Lettre ouverte Opposition et mise en demeure EPIC ERMA éclairage public Alger

Alerte sur l'impact des nuisances lumineuses.

La méthode de remplacement de luminaires, installés depuis peu de temps par de nouveaux luminaires LED, d'une puissance 200w de la "préfabrication confiée", ne fera qu'augmenter la consommation électrique de la wilaya d'Alger de façon considérable.

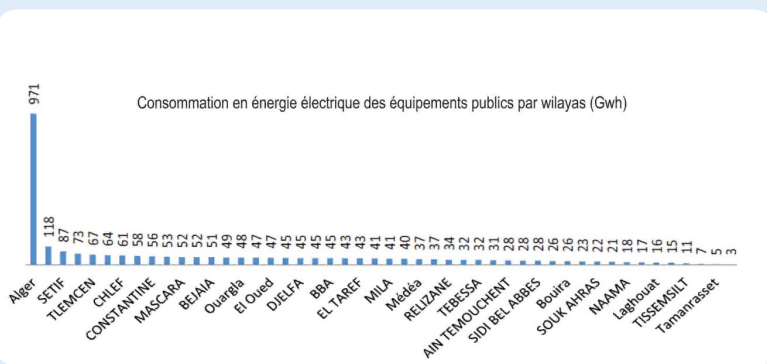
En 2018, Alger consommait déjà, à elle seule, 971 Gwh sur les 2839 Gwh de la consommation globale des communes en énergie électrique, soit plus de 34% de la consommation nationale. L'éclairage public représente 56% de la facture globale des communes en électricité avec une facturation Sonelgaz de plus de 15 milliards DA.

Un gaspillage de l'énergie dont l'accroissement sera exponentiel et qui ira bien au-delà de tout ce qui était attendu, si rien n'est fait au plus vite.

Faut-il rappeler que l'entreprise ERMA est gestionnaire de l'éclairage public des 57 communes de la Capitale et fondatrice en 2010 d'un laboratoire pour lutter contre la contrefaçon des appareillages de l'éclairage public ? A-t-on seulement établi un bilan de cette activité ?

Faut-il s'accommoder, au détriment de l'intérêt public, d'une "recette de préfabrication" d'un matériel d'éclairage public d'un montant de 135 660 000,00 DA pour un délai de livraison de **un (01) jour de confinement** ?

Ce matériel fera l'objet de remplacement des luminaires contrefaits déjà posés par ERMA. Ces luminaires seront désinstallés et remplacés par de nouveaux luminaires objet de l'avis l'appel d'offre N°04-ERMA-2020.



De ce qui précède et dans l'intérêt public, BELUX éclairage s'oppose à l'avis d'appel d'offres: N°04-ERMA-2020 attribué pendant le confinement, pour

un montant de 135 660 000,00 DA au soumissionnaire « prétendu », le moins disant avec un délai de livraison d'un (01) jour.

Faut-il encore rappeler le marché de l'éclairage public de la nouvelle ville Sidi Abdellah? Marché pour lequel la Cour d'Oran a condamné l'ENIE Sidi Bel Abbès à procéder aux paiements et à l'enlèvement des mâts d'éclairage public abandonnés au profit de la concurrence (intérêts obligés et zone d'ombre).

Faut-il rappeler pour éclairer l'opinion, que BELUX avait, depuis le 06/12/2015, déposé auprès de ERMA pour expertise auprès de son laboratoire, des luminaires VAGA, depuis cette date et à ce jour, ces produits n'ont pas été restitués à BELUX et aucune expertise n'a été établie pour des raisons inexplicables.

ERMA a cependant délivré un document attestant que le luminaire Vaga de Belux n'est pas étanche favorisant ainsi la concurrence dans l'objectif d'installer des luminaires contrefaits sur l'avenue Sidi Yahia Alger.

BELUX s'interroge sur les conditions de pénétration des territoires de l'EPIC ERMA tandis que la qualité des produits BELUX est reconnue depuis 1975 et qu'elle a déjà participé à des marchés pour le compte du CPVA (Conseil Populaire de la Ville Alger) et l'EPIC ERMA lors de sa création.